Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260513-2026_05_108-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MAI 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 18/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mai, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	06/05/2026
Date d'affichage de la convocation	06/05/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de conseillers votants	18

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : Mme Céline BALLUAIS ; Mme Corine CHAVOIX

Etait absent : néant

Pouvoirs : de Mme Céline BALLUAIS à Mme Marie-Pierre PIGACHE

M.Christophe DÉSAUNAY est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/05-108 : Objet : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé de le modifier de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260513-2026_05_108-DE

Grade	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service en heures
Filière Administrative		**8**	
Attaché principal	A	1	35
Rédacteur	B	1	35
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	35
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	35
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	33
Adjoint administratif	C	2	35
Filière animation		**10**	
Animateur principal de 1ère classe	B	1	35
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	34,4
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	21,6
Adjoint d'animation	C	7	35
Filière technique		**8**	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	35
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	35
Adjoint technique	C	4	35

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu la délibération n°2025/12-185 du 12/12/2025
Vu l'avis de la commission des finances du 06/05/2026
Après avoir entendu l'exposé du Maire, et les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité dont un pouvoir par :
18 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

- **Décide** d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/07/2026 ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 19/05/2026
- de la publication :
Le : 19/05/2026
Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Christophe DÉSAUNAY

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)

Aline LE BOUÉDEC